Les Détectives de Montréal

Cour du Banc de la Reine

Sentence de Neagelé

Dix ans

Cloture du terme

Une audience plus considérable que d'habitude était à la Cour du Banc de la Reine hier, pour entendre prononcer la sentence de Louis Neagelé.

M. Saint Pierre fit alors les deux mêmes questions que dans le procès Fahey, pour arrêt de jugement et nouveau procès. Elles eurent le même sort que dans le premier procès.

En réponse à la formule ordinaire, Naegelé dit : "Je répète ce que j'ai déjà dit devant M. le magistrat, je suis innocent de ces accusations."

L'honorable juge Baby s'adressant alors au prisonnier lui dit :

LOUIS NAEGELÉ.

Vous avez été mis en accusation et trouvé coupable pour un vol commis de complicité avec John Fahey. La gravite de l'offense ne ressort pas du montant de ce vol, mais des circonstances qui l'ont entouré.

La cour avant de prononcer sa sentence, a dû examiner votre passé, a dû prendre des informations au sujet de votre caractère, sur vos agissements depuis que vous êtes appelé à remplir un rôle dans la société.

Je regrette de le dire, les informations que j'ai prises ne vous sont pas favorables, loin de là. Au lieu de suivre le droit sentier du devoir, de la vertu, vous avez préféré prendre la voie large et tortueuse du vice. Vous n'avez pas voulu suivre les bons enseignements que vous donnait un père qui occupe une position honorable dans la société. Vous avez préféré chagriner votre famille, vous avez préféré faire fi de tout ce que la société respecte.

LE DOIGT DE DIEU

Vous deviez vous attendre qu'un jour la Providence vous arrêterait sur ce chemin. Elle vous a arrêté. C'est peut-être heureux pour vous qu'Elle vous ait arrêté, parce que vous êtes encore jeune, dans toute la force de l'âge, dans toute la vigueur de la jeunesse et il y a peut-être encore des jours heureux pour vous à l'horizon. Elle vous a arrêté.

Vous aviez juré de remplir fidèlement un devoir, celui de protéger la société, de protéger le bien des particuliers, et malheureusement, au lieu de les protéger, vous vous êtes fait fauteur du crime ; vous avez encouragé le vol, la rapine, vous avez encouragé les vues les plus détestables. On ne mène pas impunément une vie telle que celle que vous avez menée jusqu'ici, on vient se briser quelque part, et c'est ici que vous vous êtes brisé ; c'est ici que vous avez rencontré un obstacle dans la voie du crime dans laquelle vous étiez engagé depuis si longtemps.

SOURD AUX CONSEILS PATERNELS

J'aurais bien aimé à trouver dans votre passé quelque chose qui aurait pu me permettre, par rapport à votre père et non par rapport à vous, par rapport à votre épouse, à votre famille, j'aurais espéré pouvoir trouver quelque chose qui m'aurait autorisé à vous donner une sentence plus légère que celle que je vais vous infliger. Mais rien. Depuis votre enfance jusqu'à aujourd'hui, vous avez mené une mauvaise vie, une mauvaise vie publique, une mauvaise vie privée, partout une mauvaise vie. De sorte que, où voulez-vous que je trouve quelque chose qui puisse m'autoriser à vous pardonner, à être clément à votre égard ?

La justice est la justice. Je représente en ce moment ci la justice de Dieu, pour ainsi dire, aussi bien que la justice des hommes. Je suis obligé de vous donner ce qui vous appartient et je dois le faire quelque pénible que soit la tâche que j'ai à remplir en ce moment-ci.

S'IL AVAIT PLAIDÉ COUPABLE !

Vous êtes entré en lice avec la justice ; je ne vous le reproche pas, c'était votre droit. Vous aviez droit de vous défendre. Mais vous aviez devant vous la preuve qui avait servi à faire condamner votre complice et, malgré cela, vous êtes entré en lice avec la justice.

Eh bien, si vous aviez plaidé coupable, j'aurais été mieux en position de vous accorder moins que la sentence à laquelle vous allez être condamné, parce que j'y serais obligé alors jusqu'à un certain point ; faute avouée est à demi pardonnée.

Je serais obligé d'être clément à votre égard. Je me serais dit : Voilà un homme qui s'avoue coupable. Il faut être clément à son égard. Vous n'avez pas voulu le faire. Vous avez subi un procès devant un jury et ce jury l'a trouvé, et il a bien fait, c'était un verdict en rapport avec la preuve ; il vous a trouvé coupable. Et je n'ai plus qu'une chose à faire :

PRONONCER VOTRE SENTENCE

Je ne vous infligerai pas une pénalité aussi grande que celle que j'ai infligée à votre prédécesseur dans la boîte, parce que c'était lui qui était l'âme dirigeante du complot. Vous n'avez joué, en quelque sorte, qu'un rôle secondaire, de sorte que je ferai une distinction entre vous et Fahey.

La sentence de la Cour est (et j'espère bien, pendant le temps que vous serez incarcéré, vous réfléchirez ; vous pouvez vous corriger, et lorsque vous serez rendu à votre famille, vous pourrez jouer un rôle dans la société), la sentence de la cour est que vous soyez incarcéré dans le pénitencier de Saint Vincent de Paul pour l'espace de

DIX ANS.

Le prisonnier paraissait nerveux. Il écouta sa sentence, la tête penchée et demeura impassible.

Il a été conduit à la prison, d'où on le conduira au pénitencier cette après-midi

LE TROISIÈME ACCUSÉ

Le procès de Bureau est fixé au premier du mois de juin.

Malgré l'avis que semble lui avoir donné l'honorable juge Baby, dans son adresse à Naegelé, Bureau est dit-on, décidé à ne pas plaider coupable.

DERNIER PROCÈS

On continue ensuite l'audition d'une dernière cause avant la clôture du terme de la cour.

Charles Sydney Thomas, accusé de faux, est appelé à la barre.

On assermente un jury anglais.

MM. E. Guérin et George C. Foster pour la défense.

M. Préfontaine adresse le jury pour la poursuite et expose la cause, qui est que le prisonnier a forgé une lettre d'un M. Cowie à un nommé Ouimet, lui disant qu'il se rendait responsable d'un montant de $40 pour sa pension, dans le mois de novembre 1887.

NAPOLEON OUIMET, hôtelier. — Je connais le prisonnier depuis qu'il est venu chez moi se mettre en pension, me disant qu'il avait un revenu de $50 par mois. Nous nous sommes arrangés pour $16 par mois.

Il m'a ensuite apporté une lettre qui était supposée venir de la part de son procureur, signée "Alex Cowie."

HERMINIE MEILLEUR, femme du précédent témoin, reconnait la lettre qui a été présentée par le prisonnier à son mari.

NAPOLEON OUIMET continue son témoignage. Après lui avoir donné différents montants en argent, je suis allé chez M. Cowie pour me faire rembourser. Celui-ci a nié avoir jamais signé la lettre. C'est alors que je l'ai fait arrêter. Le prisonnier est un ivrogne fieffé. Je pense qu'il avait pu boire pour la valeur de ses $40 en une semaine.

ADEXANDER COWIE, gentilhomme. Je connais le prisonnier à la barre depuis son enfance. Je reconnais la lettre, mais je ne reconnaîtrais pas ceux qui sont venus me demander si c'était ma signature. Je ne l'ai pas signée.

TRANSQUESTIONNÉ

Je reconnais l'écriture du prisonnier. Je suis son cousin et son gardien. C'est un homme qui n'est pas toujours responsable de ses actions. J'ai $3,000 lui appartenant d'après le testament de sa mère. Je suis exécuteur depuis 1867.

C. AIMÉ DUGAS, juge des Sessions.—Le prisonnier a été amené devant moi en novembre dernier et a plaidé coupable. Il m'a semblé insouciant et ne semblait pas s'occuper des conséquences de son action.

LOUIS ARMSTRONG, avocat, examiné par la défense.—Je connais le prisonnier depuis son enfance. Il m'a toujours paru être faible d'esprit parce qu'il boit beaucoup, et je le considère plus propre à aller dans un asile que dans une prison.

ALEXANDER COWIE, re examiné.—Le capital laissé au prisonnier est de $3,000 et j'ai, à part de cela, environ $700 qui lui reviennent, mais qu'il doit à droite et à gauche, par des ordres qu'il a signés et donnés à différentes personnes.

M. Guerin adresse le jury pour la défense et M. Prefontaine réplique pour la poursuite.

Après le discours du juge, le jury se retire pour délibérer. Après un quart d'heure, le jury revient en cour et prononce un verdict de non coupable.

Le prochain terme de la cour criminelle aura lieu le mois prochain.

COURRIER DE MONTREAL

—M. Labrie, secrétaire de la compagnie de papier Rolland est parti pour New-York.

—M. Ed. Desjardins, fils du Dr E. A. Desjardins, et M. Henri Bourque sont partis pour l'Europe.

—Le plancher sur lequel seront dressées les tentes de la Kermesse, occupe tout le terrain de la Place d'Armes.

—Le chef de police a fait chasser du Victoria Skating Rink les propriétaires de roulettes et d'autres jeux de hasard.

—M. O. J. Leblanc, M. P., de Sainte Marie, comté de Kent, N. B. et M. C. F. Chenevert, de Berthier sont au Richelieu.

—J. B. Michelin, jeune homme de 19 ans, domicilié rue Moreau, No 249, s'est fracturé une jambe en sautant à bas d'un char urbain.

—Les travaux au nouvel édifice de la "New-York Life Insurance", coin de la rue Saint-Jacques et de la Place d'Armes, avancent rapidement.

—Une vingtaine de charretiers sont actuellement occupés à transporter les gros tuyaux pour fournir l'eau de l'aqueduc au quartier Hochelaga.

—Les deux anges en bronze qui doivent surmonter la porte du cimetière catholique sont arrivés de France et ont été transportés à la Côte des Neiges. Ils seront mis en place dans quelques jours.

—Un nommé John McDonald, journalier qui est poursuivi pour avoir volé du bois sur les quais, a comparu devant le magistrat de police qui l'a condamné à 4 mois aux travaux forcés.

—Un boucher nommé Voyer, demeurant au coin des rues Roy et Saint-Jean-Baptiste s'est fait voler son cheval et sa voiture remplie de provisions hier au marché Bonsecours. Les détectives sont sur la piste des voleurs.

—C'est le constable Paradis qui doit remplir, cette année, les fonctions de sergent de police à l'île Sainte-Hélène. Il aura huit constables réguliers sous ses ordres avec une réserve pour les dimanches et jours de fête.

—Un jeune homme de 15 ans du nom de Patrick Hughes, et demeurant au No 27 rue Latour, a été frappé à la tête par une pierre lancée on ne sait d'où, pendant qu'il était occupé à suivre de l'œil les diverses évolutions d'un club de crosse.

—Le juge Desnoyers a rendu sa décision hier après-midi dans trois autres causes où la ligue de la loi et de l'ordre s'opposaient l'octroi des licences. M. Desnoyers a donné gain de cause aux aubergistes qui se nomment Bradford, Creamer et Deery.

—Un jeune homme du nom de Palmer, qui habitait rue Cadieux, est disparu depuis jeudi dernier. Comme il avait été ivre plusieurs jours avant de disparaître et qu'il avait menacé de se suicider, on craint qu'il n'ait, en effet, attenté à ses jours.

—Les nombreux amis de M. Adalbert Gauvreau, de la pharmacie Palardy, seront heureux d'apprendre qu'il vient de subir ses examens avec un très grand succès, ayant obtenu le plus grand nombre de points des aspirants de sa classe. Et il a ainsi mérité le prix Parkin.

—Un cocher de fiacre et un journalier de cette ville, Wm Lilly et Louis Cronp, qui avaient bu trop de rasades à la santé de leur souveraine, en sont venus aux mains sur la berge du canal, près du Black Bridge. L'affaire est devenue assez sérieuse pour motiver leur arrestation.

—Six enfants ont été arrêtés pour avoir fait partir des pétards et des fusées dans les rues contrairement au reglement de la police, le jour de la fête de la Reine. Deux individus ont aussi été arrêtés pour avoir allumé des feux de joie au milieu des rues McCord et Shannon, dans le Griffintown.

—Le nommé Goulden, qui avait tenté de se suicider en avalant de l'acide carbolique est toujours à l'hôpital Notre-Dame et est considéré comme hors de danger. Lorsque son état permettra son transport, il comparaîtra devant la cour de police pour y subir son procès pour tentative de suicide.

—Alfred Duval, jeune homme de 21 ans, s'est fait casser les deux jambes, dans la fabrique de papier de Windsor Mills, près de Richmond. Il a été transporté à la gare Bonaventure et de là à l'hôpital General. L'accident a été produit par la chute d'un ballot de chiffons tombé d'une fenêtre élevée de quatre étages au dessus du jeune Duval.

—Le constable Stanislas Piché a arrêté un individu du nom de Casimir Daoust, qui était ivre et faisait du tapage sur la rue Jacques-Cartier, entre une et deux heures du matin, et l'a fait condamner à 83 ou 10 jours devant le Recorder. Daoust a pris une action contre le constable, alléguant qu'il avait été maltraité et frappé à la figure.

—Les constables Prouix, Larouche et Lortie ont arrêté cinq voleurs affiliés à la fameuse bande de la cité, Joseph Gauthier, un des chefs et fondateurs de la bande est de ce nombre. Les autres sont Geo Gauthier, frère du Mulot, E. Massie, Alphonse Bourget et Chas Lacroix. Ils sont accusés de vol sur les quais et subiront leur procès au prochain terme des assises criminelles.

—Plusieurs jeunes gens qui avaient pris passage à bord du train d'Ottawa à Mile-End, l'autre soir, ont voulu descendre pendant que le convoi était encore en marche pour se trouver plus près de leur logis. L'un d'eux, nommé J. B. Michelin, a sauté si malheureusement, qu'il s'est fracturé la jambe. Il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame, où tous les soins nécessaires lui ont été prodigués.

—M. Doré, avocat, a été l'autre jour, victime d'un accident qui a failli lui coûter la vie. Il regardait les placards du *Star*, en compagnie de M. Mercier, avocat, lorsqu'un cheval arriva à toute vitesse sur le trottoir. Il avait pris le mors aux dents et mis sa voiture en pièces. Le timon frappa M. Doré dans le front, au-dessus de l'œil, lui infligeant une blessure d'un pouce de profondeur. Le blessé a été transporté chez M. le Dr Brosseau et souffre beaucoup.

Cinq prisonniers ont été traduits, hier, devant le magistrat de police pour avoir volé du vieux fer au Pacifique ; ils ont été envoyés au Banc de la Reine. Quatre autres, deux hommes et deux femmes, savoir Charles Elliott, sa mere, sa femme et son garçon, étaient aussi traduits sur une plainte à peu près semblable.

L'accusation contre ces derniers était pour vol de charbon.

Ils ont été acquittés, après avoir démontré, à la satisfaction du tribunal, qu'ils n'avaient pas pris le charbon avec intention de le voler.

Le secrétaire de la société canadienne pour la prévention des cruautés envers les animaux accuse réception et remercie les donateurs suivants :

Miss E. M. Allan, $5 ; R. Benny, $5 ; Wm Darling & Cie, $3 ; S. Davis & Fils, $5 ; I. P. Dawes, $5 ; R. I. Devins, $5 ; R. W. Emenhorst, $10 ; L. J. Forget, $10 ; Hodgson, Sumner & Co., $5 ; A. W. Hooper, $10 ; Alex Murray, $10 ; Rankin, Beattie & Cie, $10 ; J. P. Scott, $5.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort du jeune Cajetan, fils aîné de feu l'honorable J. B. Lefebvre de Villemure, C. L., arrivée à Saint Jérôme, le 24 courant.

Ce jeune homme, qui avait fait son cours au collège Sainte-Thérèse, était au service civil depuis quelques années quand l'affection de poitrine qui l'a conduit au tombeau est venu lui interdire toute occupation.

Nous nous associons au deuil de la famille qui ensevelit avec ce jeune homme les espérances que justifiaient ses talents.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

DERNIÈRES NOUVELLES

CANADA

Arrivée de l'Abyssinia

VANCOUVER, C. A., 25—Le SS "Abyssinia" est arrivé, hier soir, de San Francisco avec 13 passagers, 240 chinois, et une cargaison considérable pour la Chine. Le navire se mettra en route le 29.

L'élection de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES 25—M. Turcotte est élu par 202 voix de majorité.

Nouvelles maritimes

POINTE AU PÈRE 25—Le vapeur "Cynthi" de la ligne Donaldson, venant de Glasgow, est passée ici, à deux heures cette après-midi.

Le commandant en chef à Halifax

HALIFAX 25—Le lieutenant général sir John Ross, le nouveau commandant en chef des forces anglaises au Canada, est arrivé aujourd'hui, sur le vapeur "Caspian."

Il a été reçu par lord Russell et les officiers de son état-major. Les régiments de York et Lancaster formaient la garde d'honneur et des salves d'artillerie ont été tirées lorsque le général a débarqué du vapeur.

Une foule considérable s'était rendue sur les quais pour assister à l'arrivée du nouveau commandant de la garnison.

ETATS-UNIS

Enquête

NEW-YORK, 25—Les procès-verbaux de l'enquête de coroner sur la mort du banquier Nathaniel Hatch dont le cadavre a été trouvé, comme on sait, dans la cour de la maison habitée par les époux Scofield, dans la 20e rue Ouest, ont été soumis au grand jury. Après en avoir pris connaissance et sur l'avis du district-attorney, le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuites.

Les chemins de fer élevés

NEW-YORK, 25—On mande de Boston que le sénat du Massachusetts a repoussé à l'unanimité un projet de loi autorisant la construction d'un chemin de fer élevé dans cette ville et dans la banlieue.

Accident

NEW-YORK, 25—Deux ouvriers, Patrick Keenan et John O'Rourke, employés à la construction d'un égout, à Bates, E. I. ont été ensevelis sous un éboulement. Keenan, qui était marié et père de trois enfants, a été tué et O'Rourke a été très grièvement blessé.

Victime de son dévouement maternel

NEW-YORK 25—Une pauvre femme d'Elgin (Illinois) nommée Krueger, en se précipitant pour sauver son enfant, âgé de deux ans, qui était allé jouer sur la voie du chemin de fer, a été écrasée et tuée avec lui par un train arrivant à toute vitesse.

Sursis

NEW-YORK 25—Un nommé William Patterson, condamné à mort pour meurtre et qui devait être exécuté aujourd'hui même à Louisville (Kentucky), a obtenu un sursis jusqu'au 22 juin prochain.

Suicide d'un enfant

NEW-YORK 25—Albert Muth, âgé de 14 ans et fils d'un riche fermier de Stouchsburg, près de Reading (Pennsylvanie), ayant cassé la jambe d'un coup de pierre à une vache récalcitrante et redoutant la colère de son père, s'est tué d'un coup de revolver dans la tête.

Evasion

DELPHI, Ind. 25—Trois prisonniers de la prison de Monticello, se sont évadés, hier soir, après avoir lâchement frappé le shérif.

Ce dernier était dans le corridor, se préparant à fermer les cellules des prisonniers, lorsqu'un d'eux, Ed. Chamberlain, le renversa violemment avec une lourde barre de fer.

Grièvement blessé, le sherif fut impuissant à empêcher l'évasion de trois détenus qui brisant un châssis prirent la poudre d'escampette.

L'arrestation d'un citoyen américain

WASHINGTON, 25—M. Perry Belmont, membre du congrès de Washington, vient de déposer un projet de résolution relatif à l'incarceration d'un certain John Curran Kent, citoyen naturalisé des Etats-Unis, condamné en Angleterre comme complice d'un nommé Gallagher dans un complot de dynamite, et détenu par suite dans la prison de Milbank, à Londres.

La résolution expose que la condamnation de Kent a été le résultat d'une procédure irrégulière, dans laquelle il n'a pas été fait mention de la qualité de citoyen américain possédée par l'accusé, et où, par conséquent, il n'a pas été tenu compte de cette considération. En conséquence, le projet de résolution demande que le comité des affaires étrangères ouvre une enquête sur le cas de John Curran Kent, et en fasse un rapport à la chambre.

L'Université catholique de Washington

WASHINGTON 25—En dépit d'une pluie presque continuelle la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Université catholique d'Amérique a eu lieu à Washington en présence d'une foule enorme.

La nouvelle université, fondée par souscriptions, s'élèvera près du Soldier's Home, à trois milles environ de la ville. Elle comprendra une faculté de théologie, une faculté de philosophie et une faculté de lettres et les étudiants laïques y seront admis aussi bien que les jeunes gens se destinant à entrer dans le clergé. De grands préparatifs avaient été faits depuis plusieurs jours pour la cérémonie de la pose de la première pierre ; mais, par suite du mauvais temps, on a dû renoncer à une grande procession qui avait été organisée sous la direction du général Rosecrans. La cérémonie cependant n'en a pas été moins brillante. Elle était présidée par le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore.

Le cardinal est arrivé à Washington, vers onze heures du matin, et est descendu chez le R. P. Chappelle. A deux heures de l'après-midi le cardinal, accompagné par le colonel Bonaparte et Mme Bonaparte, s'est rendu en voiture à l'emplacement de l'Université. Bien que la cérémonie ne dût commencer qu'à quatre heures, et, en dépit de la pluie, plus de trois mille personnes y étaient déjà réunies. Le président Cleveland est arrivé quelques instants avant quatre heures et a été reçu par le cardinal Gibbons ; puis il a pris place sur l'estrade, à côté de Mgr Ireland, archevêque de Saint Paul. Parmi les prélats présents se trouvaient six archevêques et vingt évêques. On remarquait, en outre, parmi les invités, les secrétaires Bayard, Vilas, Whitney et Endicott ; le directeur général des poste, M. Dickinson ; une foule de membres du corps diplomatique et du congrès, et de nombreuses notabilités de Washington et des environs.

La cérémonie a commencé par le chant d'hymnes religieux par un chœur de cent cinquante personnes, accompagné par le fameux corps de musique de l'infanterie de marine. Mgr Spalding, évêque de Peoria, a prononcé ensuite un discours dans lequel il a fait l'historique de la fondation de l'Université. Mgr Keane, évêque de Richmond, lui a succédé et a remis à Melle Caldwell, la principale donatrice de l'Université, une médaille d'or qui lui était envoyée par le pape en souvenir de sa générosité. Melle Caldwell a donné, en effet, une somme de $300,000 pour la fondation de l'Université.

La cérémonie religieuse proprement dite et la bénédiction de l'emplacement réservé à la chapelle de l'Université ont été ajournées à cause du mauvais temps.

Dans la soirée, pendant un grand dîner offert par le R.P. Chappelle au cardinal Gibbons, aux archevêques et évêques et à quelques invités, on a reçu la dépêche suivante de Rome :

"Le souverain pontife envoie ses félicitations à tous les évêques pour les travaux qu'ils ont déjà accomplis et leur donne sa bénédiction apostolique."

Aussitôt après la lecture de cette dépêche, Mgr Keane, évêque de Richmond, a télégraphié au pape le compte-rendu de la cérémonie.

EUROPE

Banquet en l'honneur de Carnot

PARIS, 25—Le comte Menabrea, ambassadeur italien en cette ville, a donné, hier soir, un grand banquet et une réception en l'honneur du président Carnot.

La presse française proteste

PARIS 25—La presse française est unanime à protester contre le décret qui vient de lancer l'Allemagne concernant les formalités que doivent observer les personnes qui vont en Alsace-Lorraine. On considère comme vexatoire ce décret qui défend aux étrangers de traverser la frontière franco-allemande, sans être munis d'un passeport, signé par l'ambassadeur allemand, à Paris.

M. Paul Deroulède

PARIS, 25—Paul Deroulède, chef de l'agitation de la Ligue Patriotique se porte candidat pour le département de Charente comme candidat boulangiste pour la chambre des députés.

Immigration

LONDRES, 25—Sur le nombre de familles de *crofters* qui ont été choisies pour être envoyées au Manitoba, il en reste encore une douzaine qui quitteront, sous peu, l'île de Harris, accompagnées de M. McNeil, surintendant nommé par le gouvernement, en route pour le Nord Ouest.

Plusieurs autres familles de l'île de Lewis désirent aussi partir pour le Manitoba, si on leur vient en aide.

M. Begg, délégué de la Colombie Anglaise, est actuellement dans les Highlands.

Le canal de Panama

PARIS, 25—Hier, M. Peytral, ministre des finances, parlant, au sénat, de l'emprunt de la compagnie du canal de Panama, a dit que le gouvernement n'avait pas à intervenir dans des entreprises privées, mais qu'il lui incombait simplement de s'enquérir jusqu'à quel point l'emprunt affecterait le cours des valeurs de l'Etat à la Bourse. Le gouvernement, a ajouté le ministre des finances, n'a pas à se préoccuper de l'emprunt, puisque le gouvernement n'est pas, actuellement, intéressé dans des opérations financières.

La guerre au Thibet

SIMLA 25—Le colonel Graham, commandant de la garnison de Sikkim, a reçu instruction de poursuivre jusque sur leur propre territoire les Thibétains qui ont attaqué cette place dernièrement.

Les valeurs américaines à la Bourse

LONDRES 25—Les directeurs de la Bourse ont décidé de créer un département particulier pour l'inscription des valeurs américaines.

Le décret allemand

PARIS 25—La presse française est unanime à protester contre le décret qui vient d'être publié en Allemagne à propos des formalités à remplir par les personnes se rendant de France en Alsace Lorraine. On considère comme essentiellement vexatoire la mesure qui fait défense à tout étranger de franchir la frontière franco-allemande sans être muni d'un passeport revêtu du visa de l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Il s'ensuit que les voyageurs anglais et américains se rendant en Allemagne ou en Suisse devront éviter de traverser la France ; il leur faudra désormais passer par la Belgique et par Bade. Quant aux Français, ils ne pourront pas aller en Alsace-Lorraine ni y séjourner sans être munis d'un permis qui ne leur sera accordé que pour des raisons sérieuses.

Comme on pouvait s'y attendre, les journaux officieux allemands, en reproduisant le décret de l'empereur Frédéric, s'évertuent à prouver que ce décret était fort nécessaire ; ils disent qu'il faut à tout prix faire cesser l'intimité qui existe encore, après dix sept années, entre la France et l'Alsace Lorraine.

Les mesures vexatoires édictées par l'Allemagne sont regardées à Paris comme des provocations non déguisées, et causent dans toute la France une sensation qui s'explique facilement. Les journaux font observer avec raison que ces mesures sont d'autant moins justifiées que nous ne gênons en quoi que ce soit les deux cent mille Allemands qui vivent parmi nous.

Les Américains à Paris

PARIS, 25—L'affluence des Américains à Paris est très grande en ce moment ; soixante d'entre eux n'ont pu trouver place hier dans un des principaux hôtels de la capitale.

Les faux billets de banque

PARIS, 25—Les pertes occasionnées au commerce par la circulation des faux billets de banque de 500 francs sont si grandes qu'on refuse partout aujourd'hui les billets de la banque de France.

Certaines personnes, victimes des faux billets, essayent de créer une ligue générale pour mettre à l'index les billets de banque. Le propriétaire du café de Paris a pris la peine de démentir ce matin le bruit répandu par les journaux et d'après lequel les individus dont il avait reçu le fameux billet, qui a mis le comte de la Rochefoucauld dans l'embarras, seraient des Américains.

Quoi qu'il en soit, la Banque de France annonce officiellement ce soir que les individus en question, qui sont actuellement en état d'arrestation, étaient récemment arrivés d'Angleterre à Paris et sont newyorkais.

Un mariage princier

BERLIN, 25—Voici quelques détails au sujet du mariage du prince Henri, fils cadet de l'empereur Frédéric, avec la princesse Irene, fille du grand duc Ludwig de Hesse, qui a été célébré hier, à la chapelle du château de Charlottenberg.

A midi, toutes les cloches du château ont annoncé que la cérémonie venait de commencer, et une demi heure plus tard une salve de 36 coups de canon a fait savoir que les fiancés venaient d'échanger leurs anneaux. L'empereur Frédéric et l'impératrice douairière Augusta assistaient tous deux à la cérémonie. Le prince Henri et son frère aîné, le prince héritier, portaient l'uniforme de la marine. Des milliers de personnes étaient réunies devant les portes du château ; à son arrivée, le vieux maréchal de Moltke a été acclamé avec enthousiasme par la foule.

A trois heures de l'après-midi, les nouveaux époux sont partis en train spécial de Charlottenberg pour Erdmannsdorf, où ils doivent passer leur lune de miel ; le peuple leur a fait une ovation tout le long de la route qu'ils ont suivie pour se rendre à la gare.

Le prince Henri et sa femme sont cousins germains et sont tous deux petits enfants de la reine Victoria d'Angleterre, la princesse Irène étant fille de la défunte princesse Alice.

MARCHÉ D'OTTAWA

Farine No 1, par baril	$4 25 à	4 50
Farine forte de boulangers	4 25 à	4 60
Farine extra	5 00 à	5 50
Farine de sarasin	3 50 à	3 75
Farine d'avoine	5 50 à	5 35
Farine de blé-d'inde	3 00 à	3 50
GRAINS		
Blé, le minot	0 00 à	0 00
Avoine	0 43 à	0 45
Blé-d'inde	0 00 à	0 62
Pois	0 56 à	0 60
Fèves	1 00 à	1 25
Sarasin	0 65 à	0 70
Orge	0 00 à	0 00
Seigle	0 00 à	0 00
LEGUMES		
Patates, la poche	0 00 à	1 10
Navets, le sac	0 35 à	0 40
Betteraves	0 20 à	0 30
Choux, la pièce	0 15 à	0 20
Pommes, le sac	0 90 à	1 00
VOLAILLES		
Poulets, le couple	1 00 à	00
Poules, la pièce	0 45 à	0 50
Canards	0 60 à	0 75
Dindes, la pièce	0 90 à	1 50
Oies	0 50 à	0 70
VIANDES		
Bœuf les 100 livres	4 55 à	6 50
Lard	7 50 à	7 75
Veau, au quartier	0 05 à	6 00
Mouton do	0 06 à	0 08
Vaches à lait	3 00 à	28 00
DIVERS		
Œufs	0 20 à	0 25
Beurre, en pain	0 23 à	0 25
do en scou	0 19 à	0 23
Fromage	0 12 à	0 15
Suif brut, la livre	0 04 à	0 05
Suif fondu	0 07 à	0 08
Saindoux	0 10 à	0 13
Sucre d'érable	0 10 à	0 13
Miel, la livre	0 12 à	0 13
Sirop d'érable, le gallon	0 00 à	1 20
Foin, la tonne	8 00 à	11 00
Paille	5 50 à	5 00

Beaudet & Desjardins

COIN des RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

MANUFACTURIERS DE

Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plancher, Bois à lambrisser, Meubles, Etc., Etc. Bois de charpente préparé constamment en mains.

Les meilleurs machines améliorées sont en usages dans notre établissement

Ouvrage de première Classe garanti. Communication telephoniques.

BUREAU A LA VILLE :

No 26 RUE SPARKS. RUSSELL HOUSE

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANCAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1-88-89

PAS DE COUTER GRATIS !

Mais un bon goûter substantiel et à bon marché.

Quand vous êtes pressé, vous ne désirez pas attendre, tout est prêt à partir de 11 hrs a.m. jusqu'au soir. Une bonne assiétée de soupe, viandes, chaudes ou froides de toutes sortes. Salades en grande variété, (une spécialité.)

C'est pour l'accommodation des marchands et des commis et le public en général. C'est le repas le plus succulant que vous pouvez vous procurer dans la ville et au plus bas prix que n'importe où. Venez à l'"International Hotel," sur la rue George et jugez par vous-même.

J. W. LANCTOT, Prop.

GEO. NICHOLSON, Restaurateur.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres details. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendance d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

ET

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THAUKRAY Propriétaire.

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion telephonique. 17—1—88

TAPISSERIE!!

ENTRPRENEUR

DE

POMPES FUNEBRES

Venant d'être reçue un lot de Tapisserie dorée, importés.

CENTINS 30 CENTINS

PAR PIECE

EN MONTANT

Wm. HOWE

Rue Rideau, Succursale No 393 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

DE

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES.

PEINTURES PREPARÉE

HUILE

MASTIC

PINCEAUX

VITRES et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats à aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville

R. BROWN,

No 26, rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer les Balances OU Inspecter vos Poids allez chez le soussigné

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Memorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS

AVIS AUX AMATEURS DE SPORT

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE

334, RUE WELLINGTON, 334

N.B. Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chaudières en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour englus de l'ease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17